

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
des Membres du Comité Directeur  
Rochefort, le 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Excusés : Chantal Le Floc'h, Michel Armengol, Benjamin Delannoy-Gadouleau,  
Vivian Roux

En visio-conférence : Audrey Cankovic-Allard

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Date et lieu de l'Assemblée Générale électorale
- Demandes de subvention pour la saison 2020-2021
- Projets de la Commission Sportive pour la saison 2020-2021
- Diverses informations de la FFTA pour la saison 2020-2021
- Tour de table

\*\*\*\*\*

La Présidente propose de fixer la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Elective). La date du 17 octobre 2020 à 14 h au Club House de Rochefort est arrêtée par les membres présents. L'ordre du jour se limitera aux différentes élections aux projets pour la saison 2021 et un tour de table.

**SUBVENTIONS :**

- ✓ Conseil Départemental : le CD a obtenu pour la saison 2020 : 4 066 €

Matériel sportif :	600€
Fonctionnement du CD :	1 390 €
Actions de promotion :	600 €
Matériel bureautique :	400 €
Stages:	876 €
- ✓ Demande FDVA2 (Fonds de développement et valorisation associative) : 1 500 €
- ✓ Demande ANS (ex CNDS) : 3 demandes :  
-jeunes pratiquants, stages journaliers, Cheusse et Boyardville. 2500€ sur budget de 5466€

-Jeunes scolaires: demande de 500€ sur un budget de 1168€

-Pratique compétitive groupe départemental : budget 3 045 € demandé 1 500 €

Le dossier est en cours de traitement, par la FFTA et l'ANS/ La présidente espère une réponse dans l'été.

La Présidente signale que le salaire de Roland Riou a été maintenu pendant la COVID19.

### **Projets sportifs 2020-2021**

La Commission Sportive s'est réunie au mois de juin. Mêmes projets que l'année dernière.

- Stages techniques les 16 et 17 février 2021. Lieux à fixer : les clubs d'Oléron, Saintes, Aigrefeuille, Marans, Périgny seront contactés. Prix 27 € pour les jeunes archers.
- Stage réglage de matériel : accessibles aux archers adultes et aux jeunes. Roland, Donatien à Rochefort le 14 mars après-midi. Minimum 6 archers. Prix 12 €
- Journée découverte parcours
- Stages Boyardville du 27 au 30 octobre 2020 – Cheusse du 20 au 23 avril 2021. Prix sans changement : 130 €
- Groupe départemental Jeunes : Une archère quitte le groupe la saison prochaine, et donc 3 archères ont été contactées, et 2 intégreront le groupe la saison prochaine.
- Groupe Adultes classique : Roland précise que ce groupe a bien marché et que 2 archers veulent faire la formation entraîneur et sont motivés. 3-4 archers veulent que ce stage continu. 5 archers seraient l'idéal.  
Les membres du bureau présents sont d'accord pour proposer ces stages en début d'année, septembre pour la saison salle et préparer la saison extérieure : 200 €archers

La Présidente propose que Roland passe dans les clubs pour accompagner les encadrants, faire un état des lieux et discussion avec les entraîneurs, etc. Ce passage sera gratuit pour les clubs et sera mis en place dès le mois de septembre à condition que le club soit volontaire. A signaler que Roland ne peut que le mardi. Valérie précise que l'on pourra trouver une solution si ce n'est pas possible ce jour-là.

Les membres présents sont d'accord.

Rencontre de base « Poussins-Benjamins » dès le début septembre. La Présidente en parlera à l'Assemblée Générale. Avant le confinement, 3 clubs se sont proposés pour organiser ces rencontres, dont : Rochefort, Surgères et Périgny.

De plus, ces rencontres seront arbitrées par des jeunes et des adultes, en vue de leur faire découvrir l'arbitrage.

Yannick Tirateau souhaite que les arbitres soient des jeunes arbitres.

Challenge mixte : non programmé pour la saison à venir.

## INFORMATIONS FFTA (voir l'annexe 1)

La présidente précise et complète les informations citées dans l'annexe 1:

-Déclaration d'honorabilité : pour faire suite aux violences sexuelles à l'encontre des mineurs, il sera demandé aux entraîneurs fédéraux (diplomés ou stagiaires), aux assistants entraîneurs, et encadrants de club, de fournir au président de leur club un **extrait de leur casier judiciaire (B2)**.

**Lors de la prise de licence de chaque encadrant diplômé ou non, le président de club effectue la déclaration d'honorabilité en vérifiant l'extrait de casier judiciaire.**

**Le président le(s) déclare sur l'extranet du club lors de la mise à jour de la fiche structure à l'ouverture de la saison sportive pour chaque licencié concerné.**

- Mettre à jour les informations concernant votre structure dans l'espace structure de votre club. Ces informations serviront pour l'obtention des labels.

-Possibilité de renouvellement des licences en ligne, avec paiement par carte bancaire. Le club doit donner son accord, en renseignant sur l'espace dirigeant ses différentes formules de tarifs.

## TOUR DE TABLE

**Xavier :** Concernant la communication il a obtenu plus de place pour ses articles dans le Sud-Ouest et le Littoral. Il propose de faire une invitation au Littoral pour faire venir un journaliste à l'Assemblée Générale ou sur une compétition « Jeunes ».

Premier retour sur Royan, les gens ne vont pas sur le site du CD, etc. à partir des liens. Xavier propose de faire un flyer sur le CD et la FFTA. Il fait vivre les réseaux sociaux en les actualisant.

**Roland :** Intervention au mois de Juillet dans les centres de Loisirs de Soubise, St Médard, et Vérines (Proche La Rochelle)

**Donatien :** Le local archives est plein. Sur le site Internet du CD les adresses personnelles ont été supprimées.

**Michel Grosjean :** Son club redémarre doucement.

**Yannick** : La mise en place des labels est reportée en septembre 2021. Les clubs peuvent réfléchir sur leur organisation et faire les mises à jour sur l'intranet notamment noter les entraîneurs.

Arbitres : Yannick ayant donné sa démission, un nouveau responsable des arbitres, pour 4 ans, a été élu : Rémy FAUPIN, du Club de l'Île de Ré.

**Jérôme** : Assure la reprise du club avec les inscriptions. Planning chargé.

**Audrey** : en raison du COVID 19, le club reprendra en septembre. Les réunions « Sport-Santé » ont toutes été annulées.

**Valérie** : Calendrier salle : le championnat départemental se déroulera les 23 et 24 janvier 2021 à Rochefort.

Dès septembre tir nature et 3D (Saint Sauvant et Ile de Ré).

Michel Armengol cherche une salle pour le championnat « Sport Adapté ». Yannick propose de voir si cela est possible à Périgny.

\*\*\*\*\*

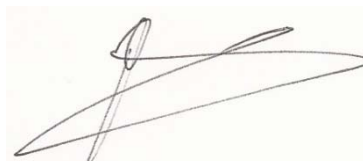
L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21 h.

La Secrétaire



Fernande Mattéra

La Présidente



Valérie Gaborit

Mesdames; Messieurs les Trésorier(e)s de  
comités régionaux et départementaux

*Pour information aux Président(e)s de comités  
régionaux et départementaux  
& membres du comité directeur de la FFTA*

JM/PR/AV 20.101

Noisy le Grand, le 11 juin 2020

Objet : cotisations comités + informations de rentrée sportive

Cher(e)s ami(e)s,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture du service pour la saisie des cotisations des comités pour la saison 2021. Vous trouverez en annexe de ce courrier la notice d'utilisation. Merci de noter que la date limite de saisie est fixée au 24 juillet 2020.

Voici les éléments qu'il convient de souligner à l'approche de la nouvelle saison :

- Nous avons vécu une période très particulière consécutivement à la pandémie Covid 19. Sachez que nous sommes à l'écoute pour aider nos structures affiliées à surmonter les difficultés. Sur les licences en particulier, nombre de clubs n'ont pas pu proposer d'activités à leurs nouveaux licenciés. Nous proposons donc aux titulaires des licences découvertes 2020 de prolonger leur licence (découverte 2020) jusqu'au 30/11/2020. Ils pourront donc démarrer la saison 2021 sans avoir besoin de prendre une nouvelle licence, l'idée étant qu'ils puissent s'initier ou se perfectionner avant de souscrire une licence annuelle.
- Pour des raisons techniques, nous avons dû modifier l'incrémentation des N° de licence. En effet nous avons dépassé 6 chiffres. Cela ne pose pas de problème en soi, mais certaines applications de gestion sportive (comme Résult'Arc) sont limitées à ces 6 chiffres + lettre clé. En conséquence, nous réutiliserons les numéros et plages de numéros libres < 999.999 (le nombre est conséquent, + de 400.000 numéros). Clubs et licenciés sont informés.
- Nous parlions l'an passé de la fiche structure de l'espace dirigeant. Trop peu de clubs la mette réellement à jour. Avant toute prise de nouvelle licence pour la saison 2021, l'onglet Accueil sera un passage obligé pour les clubs. Nous vous remercions de nous aider à passer le message sur l'importance de cette fiche dont le contenu est exploité quotidiennement par nos services et notamment pour la gestion des critères de labellisation. Un renseignement manquant ou erroné risque de leur faire perdre l'obtention d'un label.

.../...

- Suite aux révélations récentes sur des violences à caractère sexuel à l'encontre de mineurs (cela touche potentiellement tous les sports), de nouvelles règles sur l'honorabilité des encadrants et dirigeants sont en préparation sur le plan législatif. Les fédérations seront tenues de communiquer aux services de l'État les "civilité, nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance" des encadrants et dirigeants. La nouveauté étant l'obligation de renseigner le lieu de naissance, le système permet désormais de saisir cette information.
- Renouvellement en ligne : Suite à l'expérimentation 2020, le renouvellement des licences en ligne avec paiement CB est généralisé, en rappelant qu'il n'a pas de caractère obligatoire. Il s'agit d'une option à laquelle les clubs peuvent souscrire en ligne sur la base du volontariat. Rappelons que l'objectif à terme est d'alléger en partie la charge des responsables licences, le temps à passer sur le renouvellement des licences sera moindre pour nos gestionnaires de club. En outre, c'est aussi le moyen de conserver et fidéliser nos licenciés en proposant des services plus efficaces à travers des démarches simplifiées, dont certains en sont friands.

Pour mémoire :

- Le service est gratuit.
- Seuls les renouvellements de licences sont concernés (ni transfert, ni création de licence).
- Le club renseigne sur l'espace dirigeant ses différentes formules de tarifs lesquelles sont liés à un type de licence (donc on affecte automatiquement le prix de la licence et des cotisations départementales et régionales correspondantes).
- Les licenciés qui le souhaitent peuvent renouveler leur licence depuis chez eux et payer par CB. Ils téléchargent leur certificat médical.
- La FFTA reverse par virement la cotisation club des licences enregistrées, la semaine suivante, et de manière mensuelle les cotisations de comités (sans changement).
- Toute information sur les documents en ligne de l'espace dirigeant.

Enfin rappelons les nouveautés 2020 qui n'ont pas eu de succès à cause du confinement :

- Sport Santé Bien-être : la fonctionnalité « sport sur ordonnance » permet aux structures (clubs et comités) de demander la certification pour ce type d'action. Il est désormais possible pour chacune des structures certifiées de délivrer les ATP « sport sur ordonnance ».
- Run Archery : les pratiquants de Run-Archery non licenciés peuvent souscrire un ATP Run-Archery (dénommé Pass'Run Archery) en ligne depuis le site internet [www.fft.fr](http://www.fft.fr). Le paiement se fait en ligne au moyen d'une CB.

Vous trouverez plus d'informations sur la notice annuelle Licences/Assurances à destination des clubs dans les documents en ligne de l'espace dirigeant.

Certains imprimés sont à remettre obligatoirement aux licenciés par les clubs : notice assurance et questionnaire de santé (si le licencié ne remet pas de certificat médical).

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de croire en nos sincères salutations.

Le Président  
Jean-Michel CLÉROY

